



**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE
D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER**

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 429-005-2022

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 03-429 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 03-429 DANS LE BUT D'INSTAURER UN CADRE RÉGLEMENTAIRE ENCADRANT L'AJOUT
D'UN « LOGEMENT ADDITIONNEL » À UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE, L'AUTORISATION D'UN
HÉBERGEMENT TOURISTIQUE DE TYPE « ÉTABLISSEMENT DE RÉSIDENCE PRINCIPALE » ET
L'AUTORISATION D'UN ABRI SOMMAIRE**

Je, soussignée, certifie

- o que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 429-005-2022 est de 8474
- o que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 858
- o que le nombre de signatures apposées est de 0

Je déclare

- que le règlement 429-005-2022 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

M^e Sylvie Loubier
Greffière et Directrice générale adjointe

25 janvier 2023